



BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS APPRENTISSAGE

OUVRIER(ÈRE) PAYSAGISTE - AGENT(E) EN COLLECTIVITÉ - JARDINIER(IÈRE) PAYSAGISTE - FUTURE CHEF(FE) D'ÉQUIPE

PRÉREQUIS ET APTITUDES

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (ex : CAP) ou de niveau supérieur ; à la dernière évaluation d'UC, justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein tous secteurs confondus.
- Pour les personnes ne justifiant pas de diplôme, justifier soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport avec la finalité du diplôme, soit de l'équivalent de 3 années à temps plein dans un autre emploi.

OBJECTIFS

Le BP Aménagements Paysagers est constitué de 6 blocs de compétences :

C1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.
C2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.
C3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux (travaux de taille, de protection des végétaux, d'amélioration des sols).
C4 : Réaliser des travaux de mise en place des végétaux (travaux de plantation, de végétalisation par semis).
C5 : Mettre en place des infrastructures paysagères (murets, clôtures, voies de circulation, terrasses...).
C6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers en fonction du contexte régional.

TYPES D'ENTREPRISES D'ACCUEIL : APPRENTISSAGE / STAGE

Entreprise privée du paysage - Service des espaces verts d'une collectivité - Communauté de communes - EHPAD - Parc - Parc zoologique et/ou de loisirs - Domaine privé - Entreprise de service à la personne.

POURSUITES D'ÉTUDES

- Certificat de Spécialisation (maçonnerie paysagère, élagage...).
- BP Métiers de la piscine.
- BTSa Aménagements paysagers.

PUBLIC CONCERNÉ, CONDITIONS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Apprenant sous statut apprenti (de 16 à 29 ans).
- Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes.
- Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité territoriale.
- Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation.
- Inscription de janvier à septembre pour la rentrée de septembre.



DURÉE DE LA FORMATION

805 heures de formation sur 2 ans (26 semaines au CFA de la MFR et 58 semaines en entreprise).



ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nous consulter.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

L'obtention du diplôme suppose la réussite aux épreuves de 5 Unités Capitalisables (UC) et de 1 Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE). Des validations d'Acquis Académiques (VAA) sont possibles sur certaines matières pour les candidats possédant déjà un diplôme de niveau 3 ou supérieur (pour plus d'informations nous consulter).

5 UC (Unité Capitalisable) :

UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager,

UC2 : Organiser les travaux sur un chantier,

UC3 : Réaliser les travaux d'entretien des végétaux,

UC4 : Réaliser les travaux de mise en place des végétaux : plantation et semis,

UC5 : Mettre en place des infrastructures : revêtement, muret, escalier.

1 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) : Mettre en œuvre la maintenance du matériel motorisé (=UC6).

Tout titulaire du Brevet Professionnel: « Aménagements Paysagers » obtenu peut obtenir la certification phytosanitaire, à condition d'en faire la demande individuelle auprès de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt). Il peut également obtenir une attestation valant le CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) de niveau A (petits engins de chantiers mobiles).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.

- Réalisation de chantiers écoles en lien avec différents partenaires.
- Visites d'entreprise et de jardins.
- Conduite de projets d'aménagements paysagers – Chantiers écoles.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salle informatique équipée d'un logiciel de conception.
- Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques.
- Parc arboré de 6 hectares.

CONTENU ET COMPÉTENCES

LES MODULES GÉNÉRAUX

- Le traitement de l'information : expression et communication, informatique.
- Les enjeux environnementaux et sociétaux du milieu paysager : liens entre secteur paysager et société, travaux paysagers et environnement.

LES MODULES PROFESSIONNELS :

- Le projet professionnel : projet de création d'entreprise ou de salariat, droit du travail et protection sociale.
- La gestion de chantiers de travaux paysagers : filière paysage, gestion de chantiers.
- La communication professionnelle : conduite d'un entretien, compte-rendu d'activité.
- Le végétal et son milieu : biologie végétale, pédologie, climatologie, reconnaissance des végétaux, techniques paysagères (protection, fertilisation, taille, engazonnement, plantation).
- Les infrastructures paysagères : maçonneries paysagères diverses.
- Les matériels et équipements des entreprises : entretien courant des petits matériels, maintenance préventive et corrective des matériels.

LES MODULES TECHNIQUES :

- La réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien de végétaux : organisation de chantier, engazonnement, plantation, taille.
- La réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères : organisation de chantier, maçonnerie paysagère.
- L'entretien de végétaux fruitiers : plantation, taille, protection
- La protection des végétaux : traitements phytosanitaires.

LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL :

- Les périodes en entreprise permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel.